



Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants
présents : 26
Procurations : 9

Nombre de votants :

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 octobre 2024, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Bernard CHOCRAUX procuration à Luc FOUTRY; Arnaud HOTTIN procuration à Michel DUPONT; Nadège BOURGHELLE-KOS procuration à Bruno RUSINEK; José ROUCOU procuration à Sylvain CLEMENT; Thierry BRIDAULT procuration à Olivier VERCRUYSSSE; Cathy POIDEVIN procuration à Marie CIETERS; Régis BUE procuration à Bernadette SION; Paul DHALLEWYN procuration à Luc MONNET; Jean-Luc LEFEBVRE procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION BC_2024_030 - Convention de prêt à usage de "la Campagnette" au profit du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de BAISIEUX (PSIG)

L'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle avait acheté le bâtiment dénommé « La Campagnette », et situé au 85, rue de Roubaix à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, afin d'y installer son siège administratif.

A la création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT en 2014, le bâtiment a continué à être occupé par des agents communautaires.

Depuis la mi-juin 2024, l'ensemble des services communautaires ont été regroupés à PONT-A-MARCQ, dans l'ancien bâtiment administratif de l'usine AGFA-GEVAERT, au sein du nouveau siège communautaire de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Le bâtiment du 85, rue de Roubaix à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, n'est donc plus occupé.

Le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de BAISIEUX (PSIG) nous a sollicité afin de pouvoir y faire son site d'entraînements.

Il est proposé de mettre à disposition le site de « la Campagnette » à leur profit, à titre gratuit.

La convention de mise à disposition est annexée à la présente délibération.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de prêt à usage du site de « la Campagnette » au profit du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de BAISIEUX (PSIG) telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond, y afférent.*

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION BC_2024_031 - Marché "services d'insertion et de qualification professionnelles, entretien d'espaces publics et naturels" (relance) - autorisation donnée au Président de signer le marché

Le marché relatif aux services d'insertion et de qualification professionnelles, entretien d'espaces publics et naturels, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

A donc été mis en place, dans le cadre d'un groupement de commandes, un nouveau marché pour des services d'insertion et de qualification professionnelles, entretien d'espaces publics et naturels (relance).

24 communes ont adhéré au groupement de commandes, le cahier des charges prévoyant un forfait annuel de 16 982 heures d'intervention pour les communes, et de 17 020 heures pour Pévèle Carembault, soit un total de 34 002 heures (marché à prix global et forfaitaire).

Le marché, non alloti, a été lancé selon une procédure adaptée (services sociaux et autres services spécifiques). Le Président ayant toute compétence pour ce type de procédure, cette délibération vous est présentée à titre d'information.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025, il est reconductible 3 fois, chaque reconduction ayant une durée d'un an.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché de services d'insertion et de qualification professionnelles, entretien d'espaces publics et naturels (relance), avec l'attributaire suivant :***

- Société INTERVAL, (59139 WATTIGNIES)

Montant forfaitaire annuel, pour l'ensemble des membres du groupement de commandes, Pévèle Carembault comprise : 335 259,72 € TTC

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.***

DELIBERATION BC_2024_032 - Marché "convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance aux profits des agents de la CCPC (relance)" - autorisation donnée au Président de signer le marché

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a rendu obligatoire la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents (santé et prévoyance), quel que soit leur statut (fonctionnaire ou contractuel). Cette participation était jusqu'ici facultative.

Cette participation devra être effective le 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance, et le 1^{er} janvier 2026 pour la santé.

Afin de répondre à cet impératif, Pévèle Carembault a mis en place, en complément, un marché, non alloti, concernant une convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance aux profits des agents de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (relance), avec adhésion facultative.

Le marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est conclu pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, il pourra être reconduit tacitement d'une année supplémentaire.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à une convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance aux profits des agents de la Communauté de communes Pévèle Carembault (relance) avec l'attributaire suivant :

- Groupement conjoint TERRITORIA Mutuelle (79180 CHAURAY, gestion globale du contrat) / AlterNative Courtage (18000 BOURGES, courtier)

Taux de prime pour une adhésion facultative

Assiette de cotisation / indemnisation	Sur TBI + NBI + RI	Taux
Garanties de base obligatoires	Taux d'indemnisation	
Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) : En relais des obligations statutaires Invalidité RI au premier jour de CLM / CLD et CMO/TPT	90 % du TBI+NBI 40 % du RI	1.71%
Garanties optionnelles facultatives		
Option 1 : Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) : En relais des obligations statutaires Invalidité RI au premier jour de CLM/CLD et CMO/TPT	90 % du TBI+NBI 90 % du RI	0.41%
Option 2 : Perte de retraite en rente viagère mensuelle	90 % du TBI+NBI 90 % du RI	0.63%
Option 3 : Perte de retraite en capital	90 % du TBI+NBI 90 % du RI	0.47%
Option 4 : Décès - PTIA	100 %	0.42%
Option 5 : Décès - PTIA	200 %	0.85%

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.

ANIMATION JEUNESSE

➡ **DELIBERATION BC_2024_033 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant l'acquisition du logiciel de recrutement pour le service jeunesse**

La Communauté de communes souhaite acquérir un logiciel pour la gestion des recrutements du service jeunesse (directeurs, animateurs des ALSH et mercredis récréatifs).

Le coût de cette acquisition s'élève à 44 490 € HT.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est susceptible de financer l'acquisition de ce logiciel à hauteur de 26 694 € HT, soit 60 % du coût total.

Il est proposé de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition du logiciel.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de financement auprès de la CAF afin d'obtenir des financements pour l'acquisition du logiciel de recrutement du service jeunesse.*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention ainsi que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond, afférent à ce dossier.*

CULTURE

DELIBERATION BC_2024_034 - Octroi de subventions labellisées aux associations 2024

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

En 2024, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs événements labellisés :

- **Beuvry en Fête de Beuvry-la-Forêt pour l'élection de Miss Pévèle** le 9 novembre 2024. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 16 800 € ;
- **Coutiches en Fête de Coutiches pour Les Costiciades** les 7 et 8 septembre 2024. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 19 300 €.

Concernant les nouvelles demandes de labellisation :

- **Gondecourt Ensemble de Gondecourt pour la 147**, le 23 novembre 2024. Il s'agit de la 3^e édition de cette course à pied nocturne à la frontale qui réunit 1 000 coureurs. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 19 300 €.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces associations pour leurs événements labellisés.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

- *Le Bureau communautaire décide de :*

De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des événements labellisés :

- 2 000 € en faveur de Beuvry en Fête Beuvry-la-Forêt pour l'élection de Miss Pévèle ;
- 2 000 € en faveur de Coutiches en Fête de Coutiches pour Les Costiciades ;
- 2 000 € en faveur de Gondecourt Ensemble de Gondecourt pour La 147 ;

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.*

DELIBERATION BC_2024_035 - Octroi de subventions exceptionnelles 2024

La Communauté de communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions exceptionnelles, aux associations.

En 2024, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle :

- **La Louilloise de Louvil** : pour le projet « Fête médiévale » du 15 septembre 2024 à Louvil. Il s'agit d'une fête organisée à l'occasion des 70 ans de l'association. Elle présente l'artisanat et les pratiques du Moyen-âge. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 9 150 €.
- **Sport et Loisirs de Bouvignies** : pour la course Trail des Sorcières, du 16 novembre 2024 à Bouvignies. Il s'agit d'une course à pied et d'une marche pour adultes et enfants, une première réédition après une longue période d'arrêt dû au COVID. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 6 500 €.
- **Le Tiers-lieu des évidences de Bachy** : pour son événement Fête des évidences du 20 juillet 2024 à Bachy. Il s'agit d'une journée festive qui réunit plus de 1 000 participants autour de spectacles et de stands dédiés à l'économie circulaire et l'environnement. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 6 400 €.
- **Les Bois sans Soif de Bachy** : pour l'organisation des 50 ans de l'association du 31 août et 1er septembre 2024. L'objectif du week-end est de mettre en lumière le patrimoine local et l'histoire de l'association en offrant des spectacles, une exposition photo et des jeux traditionnels. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 4 575 €.
- **La Patriote club de basket de Templeuve-en-Pévèle** : pour l'organisation de ses 120 ans. Les 6,7 et 8 septembre. L'événement retrace l'histoire du club avec une exposition de photos historiques, une soirée dansante pour les jeunes et des rencontres sportives de haut niveau grand public. 2 000 personnes y sont attendues. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 23 000 €.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à ces associations.

DECISION (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 35 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- **De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des subventions exceptionnelles :**
 - **1 000 € en faveur de La Louilloise pour la Fête médiévale ;**
 - **1 000 € en faveur de Sport et Loisirs de Bouvignies pour le Trail des Sorcières ;**
 - **900 € en faveur du Tiers-lieu des évidences de Bachy pour la Fête des évidences ;**
 - **1 000 € en faveur des Bois sans Soif de Bachy pour leur 50 ans ;**
 - **3 000 € en faveur de La Patriote de Templeuve en Pévèle pour leurs 120 ans.**

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*